



Envoi par courrier et par télécopieur : (418) 696-2577

Québec, le 18 novembre 2003

Monsieur Steeve Lemire  
MRC le Fjord-du-Saguenay  
214, rue Racine Est  
Chicoutimi (Qc) G7H 1R9

Objet :           Projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka par Hydro-Québec

---

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 16, 17 et 18 septembre derniers sur le projet précité, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet la question suivante :

- Dans le cadre des négociations entre Hydro-Québec et votre MRC au sujet d'une entente compensatoire pour l'utilisation de votre territoire, un montant pour la future ligne électrique est-il considéré ? Si tel est le cas, quelles sont vos attentes ainsi que la somme réclamée ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 20 novembre prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Coordonnatrice du secrétariat de la commission

Envoi par courrier et par télécopieur : (418) 696-2577

Québec, le 20 novembre 2003

Monsieur Steeve Lemire  
MRC le Fjord-du-Saguenay  
214, rue Racine Est  
Chicoutimi (Qc) G7H 1R9

Objet : Projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka par Hydro-Québec

Monsieur,

En référence au dossier précité, la commission chargée de l'examen de ce projet désire obtenir l'information complémentaire suivante :

- À la suite de la signature d'une entente de partenariat entre Hydro-Québec et votre MRC, est-ce que vous estimez que vous avez obtenu la parité avec l'entente Manitukapatakan ?
- Quelles seraient les modalités de versement pour le fonds de travaux correcteurs de 6,3 millions de dollars versés à votre MRC ?
- Quels usages prévoyez-vous faire du fonds de développement régional en considérant l'énoncé d'Hydro-Québec qui indique que ce fonds devra servir à l'amélioration ou à la mise en valeur de l'environnement et des infrastructures récréotouristiques, en privilégiant le territoire à proximité de la rivière Péribonka ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 21 novembre prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agrèer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Coordonnatrice du secrétariat de la commission